

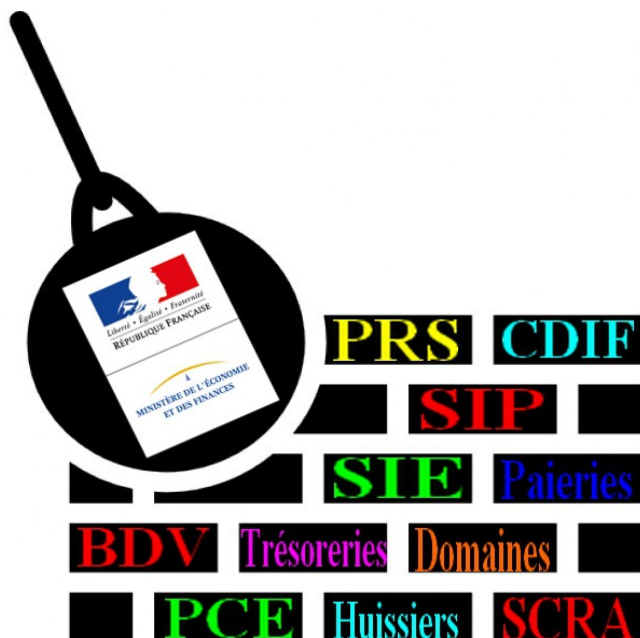


LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Mars 2016 n°91

DGFIP – DDFIP 71 : un avenir pour les missions ou un avenir-démission ? (1^{ère} partie)



En ces temps très incertains, voire menaçants, pour tout ce qui ressemble de près ou de loin à des textes *protecteurs* pour les droits et garanties des salariés (Code du travail, Statut des fonctionnaires, etc.), nous avons voulu faire le point sur le sort qui sera réservé à notre *outil de travail*, à nos espaces de vie au travail, à nos missions.

L'un des points du **Comité Technique de Réseau du 16 février 2016** concernait **l'avenir des missions** ; l'occasion pour nous de vous proposer un point sur l'entreprise de démolition mise en œuvre par la DGFIP, qui pense qu'en réduisant le réseau, en le restructurant, en le «*polarisant*» elle sauvera les Finances Publiques.

Un peu comme un patron qui pour pouvoir embaucher veut être libre de licencier comme bon

lui semble...!

Alors qu'en est-il de l'avenir des missions ; ou alors est-ce, d'ores et déjà, «*avenir démission*» pour la DGFIP ? Allons-nous abandonner le terrain sous les coups de la dématérialisation, des restructurations sur des «gros» centres éloignés des agents et du public, de la régionalisation, etc. ?

Les impôts des professionnels et le recouvrement forcé dans les PRS.



En fait, rien de nouveau dans les documents techniques fournis puisqu'il s'agit d'un copié-collé des documents des groupes de travail sur la question. On y relit donc que «*Les usagers, au travers des instances qui les représentent, expriment peu d'attentes en matière de proximité physique des SIE mais sont demandeurs de contacts avec les SIE au travers de sollicitations téléphoniques ou par courriels, pour lesquelles ils attendent des réponses rapides et précises. Les évolutions des prochaines années pourraient amplifier la baisse de la fréquentation physique au sein du SIE* ».

> **Premier point** : nous voudrions connaître la fréquence et la teneur des consultations des usagers (comme le comité national des usagers). Deuxième point, la dernière relance de la CFE a démontré, à l'inverse, qu'il était primordial de conserver des services de proximité tant les sollicitations aux banques d'accueil ont été importantes. Le besoin d'avoir un accueil physique était réel.

Bref, le temps des SIE de proximité est compté puisqu'il est réaffirmé que les déclarations et paiements papiers vont se réduire, que les timbres fiscaux vont se dématérialiser, que la délivrance des quitus automobiles va être centralisée.

Et comme, selon les documents, la généralisation des téléprocédures a « *réduit les tâches répétitives et d'appariement* », les agents sont libérés « *des gestes à faible valeur ajoutée* » et vont pouvoir répondre à une nouvelle exigence, caractérisée « *par la réactivité et l'expertise* ». Bref, la DGFIP justifie ici la *purge des SIE en tentant de vendre le fait que les missions seront plus intéressantes car plus techniques ; on en profite donc, aussi, pour renoncer à l'essence même des IFU : la polyvalence. Il était temps !*

Dans le même temps, on assiste à la promotion des PRS ; et la sentence tombe : « *Cinq années après leur création, les PRS ont établi leur légitimité comme acteur incontournable du recouvrement forcé complexe* ». Une phrase qui se heurte à la dure réalité du terrain où les difficultés ne manquent pas d'émerger dans les PRS car les moyens n'ont jamais été mis en adéquation avec la charge de travail. Alors qu'il faudrait plutôt s'attarder aux bilans de fonctionnement de ces nouvelles structures, la DGFIP n'hésite pas à en remettre une couche en dégageant des marges de progression :

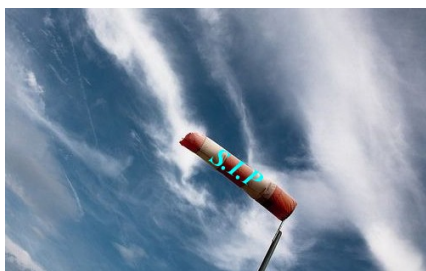
« *Très actifs sur les mesures conservatoires et les avis à tiers détenteur (ATD), les PRS sont toutefois à l'origine d'une moitié seulement des actions lourdes entreprises par la DGFIP, alors que ces actions correspondent à leur coeur de mission. Pour progresser, les PRS doivent être saisis aussi précocement que possible. À cet égard, la coordination entre le PRS et les services vérificateurs revêt une importance particulière* ».

Les impôts des Particuliers.

SIP Dans ce domaine aussi, un *gros grain* est à prévoir. Si l'image parlera aux fêrus de météorologie, elle risque de s'imposer avec fracas sur certains plateaux de SIP qui, jusqu'ici se pensaient épargnés par des contre-réformes de grande ampleur. Les documents des groupes de travail faisaient déjà état de charges de travail supplémentaires à prévoir dans la période qui s'ouvre faisant passer « *l'épisode* » des mesures gouvernementales de la TH 2015 pour une *vulgaire mise-en-bouche*... Ainsi, les prévisions font état de : « *2016 et les quelques années à venir sont marquées par la dématérialisation, la suppression de la PPE et – sous réserve du vote de cette réforme par le Parlement – par la mise en place de la retenue à la source* ». Sans moyens humains supplémentaires évidemment ; d'autant que la DG précise que « *La retenue à la source ne modifiera donc pas les principes suivants* :

- *la déclaration obligatoire des revenus de N au printemps (N+1) selon des modalités proches des modalités actuelles. La campagne déclarative sera donc maintenue dans son principe et son calendrier ;*
- *la fourniture aux usagers d'un avis d'impôt sur les revenus de N au cours de l'été N+1.* »

Entre 2016 et 2019, le seuil d'obligation de paiement dématérialisé passera de 30 000€ à 300 € , ce qui donnerait un taux de paiement dématérialisé de 74% ! L'obligation de télédéclarer suivra la même courbe, pour arriver à taux de déclarants en ligne d'environ 77%.



Ces orientations ne seront pas sans effets néfastes sur l'emploi et pourraient conduire à une mobilité géographique et fonctionnelle. Il ne faut pas minorer non plus la menace que représentent les Centres de Contacts où personne ne semble vouloir aller si l'on se réfère aux retours de ces « *expérimentations* » qui n'en sont plus une..!

Dans le prochain numéro, la deuxième partie : les collectivités locales, la gestion publique de l'Etat, les missions foncières, les missions domaniales.

Pour plus de précisions : la totalité des documents ont été communiqués aux syndiqués CGT Finances Publiques 71.

Dans ce contexte, la CGT Finances Publiques 71 a écrit au DDFIP par *interim*, avant le Comité Technique Local pour le questionner sur le réseau de Saône et Loire, avant le Comité Technique Local du 17 mars 2016.



Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques par interim
29 rue Lamartine
71000 MACON

Montceau les Mines le 29 février 2016,

Monsieur le Directeur,

Lors de la présentation de ses vœux aux agents de la DGFIP, le Secrétaire d'Etat au Budget, Monsieur Christian Eckert, a indiqué que *«les premiers échanges»* sur la question du maillage territorial du réseau de la DGFIP *«devront avoir lieu dès le mois de février»*.

En conséquence, la CGT Finances Publiques 71 réitère la démarche entreprise le 16 octobre 2014 auprès de la DDFIP de Saône et Loire et, sachant que les synthèses directionnelles devront être adressées à la Centrale en juin 2016 après la tenue des CT locaux, nous vous demandons de bien vouloir porter à la connaissance des élus en CTL et des représentants en CHSCT les projets de restructurations que la DDFIP 71 compte engager.

Une administration qui se prévaut d'un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel doit choisir la transparence envers ses agents. D'ailleurs, certains de vos collègues DDFIP (Somme, Tarn par exemple) ont fait le choix de la vérité et ont communiqué de manière très précise sur les opérations dites *visibles* (les fermetures de trésoreries par exemple) et les opérations dites *non visibles* (transfert de gestion, regroupements, etc.). La réforme territoriale, et plus particulièrement la nouvelle carte des intercommunalités, aura des impacts sur nos missions et notre réseau.

Vous avez donc ici l'occasion de démontrer votre volonté de pratiquer *réellement* le dialogue social et de dépasser le discours de façade tenu par la DGFIP qui a érigé la politique du *«fait accompli»* en modus operandi. Les agents doivent connaître les orientations retenues par la DDFIP 71 puisque ce sont eux qui vivent et font ce qu'est la DGFIP en territoire et qui sont *en première ligne*.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, lors de sa visite à Arras en janvier 2016, a affirmé que *«les actions qui jalonneront l'année demanderont un engagement accru des agents»* (prélèvement à la source des impôts sur le revenu ; la dématérialisation, qui nécessitera l'accompagnement des usagers ; la révision des bases ou encore la réforme de la dotation globale de fonctionnement). Rien ne sera donc épargné aux agents de la DGFIP qui, dans ce contexte, doivent pouvoir s'exprimer sur les choix retenus localement et l'avenir du réseau.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande de transparence,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre respectueuse considération.

Pierre BADEY
Secrétaire Départemental
CGT Finances Publiques 71

Retrouvez toutes les infos syndicales départementales sur notre site internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/71>



Cité administrative Mâcon : les organisations syndicales sans locaux fixes !

Il n'a échappé à personne à Mâcon que la Cité administrative est en travaux.

Aucun agent n'a été épargné, ces derniers mois, par les désagréments liés aux travaux ; ce qui a valu quelques interventions de notre syndicat auprès de la DDFIP 71.

Ainsi, les agents, au gré des tranches de travaux, ont été déplacés, confinés puis replacés dans leurs locaux remis à neuf. Ou à ce qui y ressemble...

C'est à un autre type de désagrément que les organisations syndicales ont été confrontés. Les travaux arrivant au niveau -1, où se situent nos -petits- bureaux, nous avons alors, bien gentiment, déménagé nos affaires pour permettre aux artisans d'intervenir. Mais nous étions loin de nous douter que c'était pour plier bagages...définitivement.

Jusqu'alors chaque organisation syndicale possédait un petit placard qui faisait office de bureau, d'une dizaine de mètres carré ; ainsi, par exemple, la CGT avait un local pour toutes les administrations présentes à la Cité. Nous y préparions nos réunions, assurions nos permanences, recevions les agents en toute confidentialité, etc.

Jusqu'alors...Car **les travaux ont été un prétexte pour réduire l'espace vital des syndicats**. En effet, il nous a été imposé de faire local commun ou de se partager, au mieux, deux locaux... Bref, la Cité perd des agents, gagne de l'espace mais réduit le droit à disposer de locaux syndicaux. La CGT, FO et Solidaires ont alors adressé un courrier au Préfet pour lui faire part de leur mécontentement et exiger le maintien de l'existant (peu importe où dans la Cité). Pas grand-chose en somme.

Mais le dernier conseil de Cité du 3 mars 2016 n'a pas permis de faire bouger les lignes.

De là à penser que cette décision s'inscrit dans ce vaste mouvement observé dans certaines communes qui tend à remettre en cause l'utilisation de locaux syndicaux ou de Bourses du travail...

Tout est bon pour entraver l'action syndicale.

Dès lors, va-t-il falloir revoir notre niveau d'intervention ? Sommes-nous trop *gentils*, trop *policés*, pour qu'on nous montre ainsi tant de mépris ? Qu'est-ce qui a dicté cette décision ?

> Une chose est certaine pour la CGT : nous ne céderons pas le peu d'espace qui nous était accordé !

